

Session du conseil départemental de Meurthe et Moselle
Lundi 25 juin 2018
Discours de Mathieu Klein, président du conseil départemental
(Seul le prononcé fait foi)

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers départementaux, chers collègues,

Avant de débiter je voudrais saluer la présence dans le public de deux groupes venus assister à notre session ce matin, à l'initiative de Michèle PILOT, nous accueillons les élèves de l'école primaire de Choley Menillot. A l'initiative d'Agnès MARCHAND, la section syndicale retraités CFDT du toulousin et du saintois. Je leur souhaite à toutes et à tous, la bienvenue.

Depuis notre dernière session, monsieur François PROISY, sous-préfet de l'arrondissement de Briey a quitté ses fonctions et a été nommé sous-préfet de Castres. Nous le remercions pour sa collaboration très appréciée par les élus du nord du département et lui souhaitons bonne continuation dans le sud-ouest. Nous aurons le plaisir d'accueillir son successeur Frédéric Carré, nommé le 5 juin dernier.

Enfin, j'ai convié les familles de nos anciens conseillers généraux disparus récemment : Lucien MULLER et Charles CHONÉ, ainsi que le président de la Métropole et le maire de Ludres qui nous ont rejoint ce matin pour ces hommages et que je tiens à saluer.

Charles CHONÉ, agriculteur de profession, a été conseiller général du canton de Jarville de 1985 à 1998, il a d'abord été vice-président des affaires scolaires et universitaires, puis vice-président aux activités économiques et aux grands projets à partir de 1988, puis vice-président en charge de l'insertion professionnelle. Il a été également conseiller régional, maire de Ludres et premier président de la communauté urbaine du Grand Nancy. Il a également présidé le CAUE de Meurthe-et-Moselle de 1992 à 1998.

Comme j'ai eu l'occasion de l'évoquer, Charles CHONÉ était un ardent défenseur de la décentralisation, pressentant que c'était un édifice fragile qu'il fallait constamment consolider. L'actualité lui donne malheureusement raison. Conscient que les territoires devaient se fédérer pour pouvoir peser, il a été un précurseur audacieux de l'intercommunalité de l'agglomération nancéenne. Il avait également senti l'importance du numérique pour le développement et l'attractivité du territoire. « Homme libre » comme il aimait à se définir, Charles CHONÉ avait une ambition forte pour sa ville et son territoire qu'il a profondément contribué à transformer. Il a su faire partager sa vision territoriale au-delà de son propre camp politique, marque des grands élus.

Lucien MULLER nous a également quitté, il a été conseiller général du canton de Nancy Est de 1982 à 1994, conseiller municipal de Nancy et adjoint au maire, président de la commission des affaires sociales et vice-président délégué aux personnes âgées, handicapées et à l'aide sociale.

Il s'est beaucoup investi au service des plus fragiles de par ses fonctions au sein de l'office nancéen des personnes âgées qu'il a créé sous l'impulsion d'André Rossinot en 1971. Il en était le président d'honneur. Il a aussi mis son énergie au service de l'OHS dont il a été un président qui a contribué à développer l'office.

Parce qu'il vivait lui-même une situation de handicap, il savait mieux que quiconque combien la société tout entière devait mener les adaptations nécessaires pour permettre à tous d'accéder à l'autonomie.

Son enthousiasme et sa grande humanité ont laissé de lui le souvenir d'un homme engagé pour les bien des autres.

J'ai adressé au nom de l'assemblée départementale mes condoléances à leurs familles et je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence en leur mémoire

« La décentralisation n'est, en ce moment, le mot d'ordre d'aucun parti. Elle ne l'est d'aucun parce qu'elle l'est de tous, ou, pour mieux dire, parce qu'elle a la rare fortune de compter actuellement pour adeptes tout ce qu'il y a d'intelligent dans les rangs de tous les partis, y compris celui qui nous gouverne. »

C'est ici à Nancy, il y a 153 ans, que cette phrase manifeste a été écrite par 19 citoyens lorrains qui lançaient un appel pour la liberté locale et l'autonomie des collectivités, acte précurseur de la décentralisation.

En 2018, cette apostrophe résonne avec acuité dans les débats de notre pays. Si nous regardons avec lucidité les défis qui se présentent à nous, pour lesquels les politiques départementales auront à jouer leur rôle, que voit-on ? Le vieillissement de la population, la lutte contre la pauvreté, la transition écologique, les mutations numériques, la lutte contre les fractures territoriales, et tant d'autres encore. Qui imagine un gouvernement national les affronter seul ? Sans un renforcement sans précédent des solidarités européennes, la première d'entre elles étant l'accueil digne et responsable des migrants sur notre continent, sans une alliance profondément renouvelée avec les territoires, le gouvernement restera impuissant à les relever.

Or, disons-le sans détour pour ce qui nous concerne, département de Meurthe-et-Moselle, le compte n'y est pas. C'est d'autant plus regrettable que l'idée de contrat entre l'Etat et les territoires est tout à fait pertinente. Mais pour signer un contrat qui ne soit pas léonin, il faut à tout le moins en discuter les modalités, l'équité et l'adaptation aux réalités de chaque partie prenante. Là, nous sommes tout au mieux appelés à parapher une lettre de cadrage de nos dépenses. Ce qui pose un second problème et devient une affaire de principe fondamental : je refuse de vous proposer de parapher ce que je considère être un recul sans précédent en matière de décentralisation depuis les lois de 1982, soumettant ainsi les choix d'une assemblée délibérante aux contraintes préalables du pouvoir central.

Et encore, si nous nous étions montrés mauvais gestionnaire ou dépensier sans limite des deniers publics, je pourrais comprendre, mais chacun peut observer à livre ouvert et en toute transparence que ce n'est pas le cas et Christian Ariès aura l'occasion de le démontrer à l'occasion de l'examen du CA et du BS. Ce contexte de restriction financière nous amène ainsi aujourd'hui à réviser l'accord sur le temps de travail de 1999, afin de préserver le niveau des politiques publiques, de la territorialisation des services départementaux et des effectifs du conseil départemental. C'est l'un des volets de l'agenda social que nous examinerons à l'occasion de cette session, piloté par Michèle Pilot que je remercie pour son investissement sans faille.

J'entends par avance qu'il vaut mieux un contrat qu'un rabot. Soit. Mais quoi qu'on pense du rabot, au moins nous n'étions pas tenus d'y apposer notre signature pour le faire paraître ce qu'il n'était pas et chacun assumait politiquement sa position au regard de la dépense publique.

Si nous nous arrêtons maintenant un instant sur la réalité singulière des départements dans le paysage territorial, le verdict est sans appel : il y a 20 ans, les allocations individuelles de solidarité comptaient pour 5,7 % des dépenses de fonctionnement du département de Meurthe-et-Moselle, avec un reste à charge très faible. Elles représentent aujourd'hui de 37 %, avec un reste à charge de 103 millions d'euros pour la seule année 2017, et les solutions pour le financement des AIS sont dans l'impasse. Notre autonomie fiscale a été divisée par deux en 10 ans. Or, nous sommes en première ligne et sans moyens suffisants face à l'enjeu des migrations, pour prendre en charge les mineurs étrangers non accompagnés, qui fuient la guerre, la misère et la persécution dans leurs pays. Ils trouvent en Meurthe-et-Moselle un refuge à la hauteur des valeurs de la République et conforme à la tradition d'accueil et de brassage des populations de notre région.

Vous le voyez, dans ces conditions et faute d'une perspective de règlement de ces problèmes structurels, il n'est pas possible de signer le pacte financier avec l'Etat.

Cela ne doit pas nous empêcher d'agir, y compris avec l'Etat, pour répondre à notre niveau aux défis posés.

Nous sommes notamment prêts à contractualiser en matière de lutte contre la pauvreté, et ce sera d'autant plus facile lorsque le financement du RSA sera pris en charge intégralement par l'Etat.

C'est dans cet esprit que j'ai accepté la mission que m'a confiée le Premier ministre sur l'insertion des bénéficiaires du RSA, une mission qui s'inscrit dans la continuité du travail que j'ai co-animé sur le pilotage de la lutte contre la pauvreté à partir des territoires.

Les propositions que je formulerai viseront à mettre en lumière les bonnes pratiques de terrain permettant d'assurer une réinsertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi, avec toujours la même ambition de conjuguer solidarité des droits et solidarité des engagements. Comme je vous l'ai déjà indiqué, je serai particulièrement à l'écoute et attentif à vos contributions.

C'est aussi dans cet esprit que la Meurthe-et-Moselle a engagé avec 12 autres départements une étude pour expérimenter le revenu de base. Cette expérimentation répond à 2 enjeux : combattre la pauvreté et faciliter le retour à l'emploi, dans une logique affirmée de développement social dont les bénéficiaires sont partie prenantes.

Relever ces 2 défis implique tout à la fois de réduire le non-recours aux prestations sociales, de simplifier et d'améliorer la performance de notre système de redistribution social et fiscal, mais aussi de réduire la stigmatisation des bénéficiaires en introduisant les principes d'automatisme de l'inscription des personnes.

La participation nombreuse et active des acteurs sociaux, des citoyens, des usagers, des élus et des professionnels aux rencontres publiques organisées en Meurthe-et-Moselle donne la mesure de l'intérêt manifesté pour la démarche engagée, mais aussi des attentes d'un changement perçu comme nécessaire.

Tous ces chantiers soulignent le travail important et constant que conduit notre collectivité pour réussir l'insertion des bénéficiaires du RSA. Ce travail s'enracine dans une conception progressiste de la solidarité, appréhendée comme un levier d'investissement pour l'avenir, à l'instar de Geneviève De Gaulle-Anthonioz lorsque qu'elle a initié, il y a tout juste 20 ans, la loi organique sur la lutte contre les exclusions.

Je la cite : « *Les plus pauvres attendent aujourd'hui la prise en compte de cet extraordinaire capital humain, la prise en compte non seulement de leur expérience mais aussi de la pensée qu'ils en tirent, pour contribuer à leur tour à bâtir ce qui fonde une nation : ses lois et le pacte démocratique qu'elles constituent. Ce partenariat des citoyens en grande pauvreté, l'Etat se doit non seulement de le respecter, mais de le favoriser.* »

A l'occasion de cette session nous examinerons la contribution de notre assemblée au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET.

Qu'il s'agisse de la gare d'interconnexion lorraine, de l'aménagement de l'autoroute A31, de la voie de désenclavement de l'Alzette, des débouchés ferroviaires vers le sud, du maintien des petites lignes ou des dessertes aéroportuaires, ces dossiers d'intérêt majeur pour le développement de nos territoires ne sauraient être opposés les uns aux autres mais doivent au contraire être abordés dans une approche globale des mobilités.

Ces questions n'ont que trop longtemps souffert des divisions lorraines endémiques, et ne sauraient souffrir d'un nouveau front ouvert entre l'Alsace et les autres départements du Grand Est. Alors que le Préfet de région Jean-Luc Marx a rendu il y a quelques jours son rapport sur l'avenir institutionnel de l'Alsace, je tiens à redire que si je soutiens pleinement la démarche de rapprochement des départements alsaciens, je ne comprendrais pas qu'un

statut particulier leur soit accordé au sein du Grand Est, qui créerait de fait une région à 2 vitesses et une rupture d'égalité territoriale. Si l'Etat et le conseil régional s'engageaient sur ce chemin, les Lorrains devraient en tirer toutes les conséquences et adapter eux-mêmes leur organisation pour obtenir les moyens équivalents pour développer notre région.

Dans nos territoires lorrains, cela passe nécessairement par une évolution de la réglementation pour l'adapter au contexte européen et à la proximité du Luxembourg qui accueille chaque jour 25 000 frontaliers meurthe-et-mosellans. Si le séminaire intergouvernemental franco-luxembourgeois du début d'année n'a pas introduit d'avancées majeures pour rééquilibrer les échanges avec nos voisins, je souhaite vivement que la mission confiée par le ministre de la cohésion des territoires Jacques MEZARD au préfet de région permette de poser enfin les bases d'une stratégie de co-développement des territoires frontaliers.

Notre combat en faveur d'un service de transport public, multimodal, équitable et efficient se poursuit et commence à porter ses fruits, sur la question de la gratuité du transport scolaire notamment, qui enregistre une première victoire avec l'hypothèse de la gratuité pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire, même si nous demandons au conseil régional de l'étendre comme en Meurthe-et-Moselle aux collégiens et lycéens.

Cette session sera aussi l'occasion pour notre assemblée de renouveler notre partenariat avec la profession agricole. Secouée par les crises successives, l'agriculture l'est aussi par la crise de confiance des consommateurs qui réinterrogent légitimement nos modèles de production, de transformation, de distribution et de consommation au regard des enjeux sanitaires et environnementaux.

En effet, il ne se passe pas une semaine désormais sans qu'une nouvelle étude nous alerte sur les conséquences du changement climatique et sur les risques qu'il fait peser sur nos conditions de vie, notre économie et notre modèle social

A rebours des critiques trop souvent formulées à l'endroit des agriculteurs qui constitueraient une partie du problème, je crois au contraire qu'ils sont une partie de la réponse à la résilience de nos sociétés dans la transition écologique que nous devons opérer.

Aujourd'hui c'est d'un soutien fort des pouvoirs publics que la profession agricole a besoin, à la fois pour l'accompagner dans l'évolution de ses pratiques en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, mais aussi pour permettre aux agriculteurs de vivre de leur métier et contribuer à produire l'alimentation de demain.

Audrey Normand aura l'occasion d'y revenir au cours de cette session.

Je vous propose de commencer cette session par les questions d'actualité. Les commissions se tiendront cet après-midi et demain matin. Nous commencerons l'examen des rapports mercredi matin.